



49-3 : Une seule réponse s'impose, la mobilisation !

Les organisations syndicales départementales CGT, FO, FSU et Solidaires d'Indre et Loire ont pris acte de l'annonce par le Premier ministre samedi dernier en fin d'après-midi d'utiliser l'article 49-3.

Cette procédure gouvernementale permet de faire passer sans vote à l'Assemblée Nationale le projet de loi portant sur le système de retraites par points.

Cela démontre l'impuissance du gouvernement à répondre aux interrogations sérieuses et légitimes des parlementaires à propos de ce projet incomplet, très approximatif aux multiples inconnues (notamment sur la valeur du point, la prise en compte de la pénibilité, la notion de carrière complète, l'aggravation des inégalités hommes-femmes...).

C'est une nouvelle preuve, si celle-ci était nécessaire, que le gouvernement refuse le débat et veut faire passer en force ce projet de régression sociale minoritaire dans l'opinion publique.

Deux motions de censure sont désormais déposées, et imposent au gouvernement de s'expliquer par un discours de politique générale.

Nos organisations réaffirment leur opposition à ce projet et la nécessité de créer de nouveaux droits pour les salarié-es, privé-es d'emploi, étudiantes, lycéen-nes, retraité-es.

Les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires appellent à poursuivre les actions sans relâche, sous toutes les formes décidées localement.

Dans ce contexte, les organisations syndicales départementales appellent l'ensemble des salarié-es, privé-es d'emploi, étudiantes, lycéen-nes, retraité-es à se rassembler devant la Préfecture de Tours à 17H30 le mardi 3 mars, au moment de ce passage en force au parlement, afin de signifier massivement avec force le rejet de ce texte et à participer nombreuses et nombreux à la manifestation du dimanche 8 mars (journée internationale de lutte pour les droits des femmes), départ du cortège 11H00 Place Velpeau à Tours.

Les mobilisations massives très importantes initiées depuis le 5 décembre n'ont pas été entendues par ce gouvernement mais le poussent à la faute.

Elles poursuivent et amplifient, dans ce cadre, la construction d'une grande journée de grève interprofessionnelle et de manifestations dans tout le pays mardi 31 mars pour mettre en échec ce projet de loi ainsi que les suites si nécessaire. Les organisations départementales décident de se revoir très rapidement à la suite de la prochaine réunion intersyndicale nationale.

Mardi 3 mars 2020 :

49-3 ou pas, Retrait de la réforme des retraites par points !

Rassemblement à 17H30, place de la Préfecture à Tours.

Dimanche 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes :

Manifestation à 11h place Velpeau